

7 juin 2010

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 7 juin 2010 à 20h00.

Présences : Julie Simard, Lucie Gilbert, Marco Laplante, Michel Fortin, Claire Pouliot, Carl Lessard

Absence :

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.

Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Claire Pouliot.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2010 est proposée par Michel Fortin.

Il est proposé par Carl Lessard et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$134,488.53 (chèques numéro 14 380 à 14 471 sauf 14463 qui a été annulé).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne demande au conseil où en est rendu le dossier des vtt. Le conseil n'en a pas encore rediscuté. Le dossier sera mis à l'ordre du jour lors d'un prochain atelier de travail. La décision finale sera annoncée d'ici le mois d'août.

AVIS MOTION MODIFICATION RÈGLEMENT ZONAGE # 173-90

Julie Simard donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil municipal, il sera soumis pour adoption un règlement de modification au règlement de zonage no 173-90 afin d'y ajouter les plus récentes dispositions de protection des rives et du littoral.

PROJET DE RÈGLEMENT # 262-10

Projet de règlement d'amendement au règlement de zonage # 173-90 visant l'ajout des plus récentes dispositions de protection des rives et du littoral.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Frédéric est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Frédéric date de mars 1990;

ATTENDU QUE les normes appliquées relativement à la protection des rives et du littoral relève du règlement de contrôle intérimaire #106-06 de la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE l'adoption du projet de règlement a été précédée d'un avis de motion;

En conséquence, il est proposé par Julie Simard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Frédéric adopte le projet de règlement # 262-10 qui a pour objet :

- 1- Ajouter les plus récentes dispositions de protection des rives et du littoral.

AVIS MOTION AMENDANT RÈGLEMENT DÉROGATIONS MINEURES

Michel Fortin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera soumis pour adoption un règlement amendant le règlement sur les dérogations mineures au règlement d'urbanisme # 194-95.

Ce règlement aura pour conséquence d'ajouter une disposition admissible à une dérogation mineure au règlement de zonage portant sur la protection des rives et du littoral.

RÉVISION DES PLANS ET RÈGLEMENTS D'URBANISME (MRC)

ATTENDU QUE la loi nous oblige à réviser en entier nos plans et règlements d'urbanisme suite à l'adoption d'un nouveau schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE notre municipalité locale n'a pas les ressources nécessaires pour entreprendre cette démarche;

ATTENDU QUE l'objet de l'Entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement avec la MRC Robert-Cliche prévoit une assistance aux amendements éventuels du plan et des règlements d'urbanisme de chacune des municipalités;

En conséquence, il est proposé par Marco Laplante et résolu à l'unanimité des membres du conseil de demander à la MRC Robert Cliche de nous proposer une offre de service pour la réalisation des travaux de révision des plans et règlements d'urbanisme.

RÈGLEMENT # 263-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT # 177-90 SUR LES PERMIS ET CERTIFICAT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Frédéric est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à la modification des tarifs pour les constructions et rénovations afin de se mettre à jour avec le marché;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à l'ajout du tarif pour les installations septiques afin de se régler avec les tarifs exigés par la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE le présent règlement a été précédé d'un avis de motion;

En conséquence, il est proposé par Michel Fortin et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Saint-Frédéric décrète et adopte le règlement # 263-10 qui vise à modifier les coûts des permis comme suit :

Permis de construction pour l'usage principal d'un lot :	50.00\$
Autre permis de construction ou rénovation :	25.00\$
Permis d'installation septique :	50.00\$

(Voir au livre des règlements)

APPUI DEMANDE À LA CPTAQ DE LOUISE BILODEAU

Mme Louise Bilodeau désire déplacer la maison familiale pour la rapprocher du chemin tout en demeurant dans son droit acquis. Par la même occasion, elle fera les installations septiques requises qui doit être terminées au plus tard en 2011.

Il est proposé par Claire Pouliot et adopté à l'unanimité que le conseil appui la demande de Mme Louise Bilodeau.

DOSSIER CIMETÈRE DE TRING-JONCTION

Suite à une demande de la Fabrique Sainte-Famille de Tring-Jonction, la Municipalité de Tring-Jonction a fait une demande à la Municipalité de Saint-Frédéric qui consiste à leur céder, par voie d'annexion volontaire, les parties des lots 198 et 197. Sur une partie des lots 198 et 197 se trouve le cimetière de Tring-Jonction tandis que sur une partie du lot 198 se trouve le terrain de l'ancienne « Meunerie Doyon ».

Le tout sera rediscuté en séance de travail afin de prendre une décision finale.

ACTIVITÉ CAMPING LE 10 JUILLET

Comme par les années passées, une journée camping aura lieu dans le parc municipal le 10 juillet prochain. Le tout débutera en après-midi et des prix de présences seront donnés. Marco Laplante et Yves Rodrigue s'en occuperont.

DOSSIER MISE AUX NORMES

Une rencontre aura lieu prochainement avec les citoyens du secteur Village-Marie afin de discuter de la possibilité de donner le mandat à une firme d'ingénieurs afin de calculer le coût pour relier ce secteur au réseau d'assainissement du village.

Quant aux quatre résidences de la Route 112 les plus près de Tring-Jonction, les propriétaires profiteront des travaux d'aqueduc qui se feront en 2011 pour se relier au réseau d'assainissement de Tring-Jonction. Le coût sera de 15,000\$ chacun environ.

RAPPORT DES COMITÉS

a) Entretien routier

La niveleuse a passé dans une bonne partie de nos chemins. Vu le temps sec, cela a occasionné beaucoup de poussière.

b) Loisirs et embellissement

L'OTJ débutera le 25 juin jusqu'au 20 août (sans arrêt). L'inscription se fera jeudi de cette semaine de 18h30 à 20h30.

Les fleurs qui sont à l'emplacement des drapeaux seront à déplacer.

Marie-Philippe Poulin est venu nous visiter. Elle a été à l'école et à rencontré tous les élèves. Elle a remis à chacun une photo autographiée.

c) Eau potable

Il y a deux bris d'eau. Un entre Fernand Lessard et Donald Laplante et l'autre à la Meunerie. Le tout sera réparé cette semaine.

d) O.M.H.

Ils recevront seulement un montant de 30,000\$ pour les rénovations.

CORRESPONDANCE

Saint-Frédéric Open le 17 juillet au club de Golf de Lac-Étchemin au coût de 75\$ pour le golf et souper et 15\$ pour le souper seulement. Les membres du conseil qui désirent s'inscrire le feront personnellement.

Demande d'un soutien financier des cadets de l'air de l'Escadron 881. Le conseil ne donnera aucun montant.

Lettre de remerciement de la Fabrique de Saint-Frédéric pour le prêt de la salle lors de leur encan.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen du Rang 1 demande si le creusage de fossé se fera et si oui, quand. Le conseil mentionne que le tout devrait se faire durant le mois d'août.

VARIA

- Relais pour la vie : Henri Gagné a fait des démarches et les gens qu'il a contactés feront déjà partie de cette marche.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par à 9h45.